

BonnÉE 2021



Le Mot du maire	1
Quelques données sur notre Commune	1
Les Travaux	3
8 Mai	4
14 Juillet	4
Les Médaillés	5
Palmarès des Maisons Fleuries	5
La Fraternelle	6
Amicale des Retraités	6
Nouvelle Association "Petites Mains"	7
Centre Communal d'Action Sociale	8
La Saint-Hubert	8
L'Ecole	9
ACPG CATM	10
Informations	10
Organisation JDC	10
Panneau Pocket	10
Service National Universel	11
Elections Régionales et Cantonales 2021	12
Monoxyde de carbone	12
SPANC	12
Elagage	13 - 14
Civisme	15
Maison de services	16
Urbanisme	17
Taxe d'aménagement	17
L'Urbanisme	18 - 19
Un peu d'histoire	20

Chers amis,

Nous sommes toujours en situation de crise sanitaire liée à la COVID 19 et je profite du Bulletin Municipal pour vous inviter au respect des règles sanitaires imposées par les directives gouvernementales.

Il n'y a pas de solutions miracles. Si nous voulons enrayer cette pandémie, il faut faire preuve de rigueur, de persévérance dans l'application des consignes imposées par nos dirigeants. L'esprit de solidarité est aussi indispensable pour réussir dans ce combat et permettre à l'ensemble du secteur économique de notre territoire de limiter l'impact financier qui sera inévitable compte tenu de la situation actuelle.

Il y a deux combats en un : gérer la crise sanitaire et économique à la fois. Si nous voulons préserver notre indépendance dans de nombreux domaines, il sera nécessaire que chacun apporte sa pierre à la reconstruction d'une vie meilleure.

Il est évident que les autorisations d'ouvertures de magasin sont inégales vis-à-vis de certains secteurs d'activités et de ce fait difficiles à accepter, surtout pour les commerçants et dirigeants d'entreprises

qui voient partir en fumée tous les résultats liés aux efforts fournis durant leur carrière professionnelle.

Actuellement, la Mairie de Bonnée, au sein de la Communauté de Communes du Val de Sully, apporte son soutien à l'ensemble du commerce de proximité et travaille en ce moment sur des formules d'aides à apporter aux secteurs en grande difficulté.

Malgré cette conjoncture défavorable, le Conseil Municipal de votre commune continue d'œuvrer pour votre confort et pour l'image de notre village.

Vous allez pouvoir prendre connaissance, dans ce bulletin, des projets que le Conseil Municipal souhaite lancer en 2021 mais également pour les 4 années à venir.

J'attire également votre attention sur la page liée à l'instruction de l'urbanisme et plus particulièrement sur la réglementation qui est en perpétuelle évolution. Rien ne sert d'apporter des dossiers incomplets ou non conformes si ce n'est que de retarder les services concernés, n'hésitez pas à nous contacter pour vous assurer de la faisabilité de votre projet.

Vous avez certainement pris connaissance, dans la presse locale, de la décision du



Tribunal Administratif en ce qui concerne la grille tarifaire servant de base pour la facturation des ordures ménagères. A ce jour, nous n'avons aucune information sur l'avenir de ce service, mis à part que le ramassage de vos ordures sera assuré dans les mêmes conditions que d'habitude pour l'instant.

L'ensemble du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année et une année 2021 plus sereine pour tous.

Meilleurs vœux de santé et de bonheur à tous

Michel Auger

Quelques données sur notre Commune

Démographie

Tout comme les autres communes de moins de 10 000 habitants, Bonnée fait l'objet d'un recensement exhaustif tous les 5 ans.

Le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2020 et de 713, contre 669 en 2012.

104 familles avec enfants installées dans le territoire.

10 familles monoparentales en 2017, alors qu'elles étaient 24 en 2012 pour Bonnée.

Les seniors par âge

En 2017 le nombre de 90 ans et plus pour Bonnée était de 3 personnes.

69% 60-74 ans.

28% 75-89 ans.

3% 90 ans et plus.

Nombre d'individus par âge en 2012 et 2017

Entre 2012 et 2017 le nombre de 3-5 ans a connu une évolution de -10% pour Bonnée.

	2012	2017	Évolution
3 à 5 ans	21	19	-10%
6 à 10 ans	43	30	-30%
11 à 14 ans	35	35	0%
15 à 17 ans	26	31	19%

Source : INSEE RGP 2012-2017

Logement et Cadre de vie

80 % des logements sont occupés par leurs propriétaires.

Emploi et Niveau de vie

Le taux de chômage des 15-64 ans est de 9% à Bonnée contre 13% pour le Loiret.

Bonnée totalise 98 entreprises au 1^{er} juin 2020, dont 22 qui emploient au moins 1 salarié.

232 emplois présents sur le territoire de la commune.

Impôts locaux par habitant

En 2019, le total des impôts locaux représentait 212 960 €, soit 33% du budget de fonctionnement la collectivité, contre 51% pour la moyenne nationale.

MAIRIE

4, route d'Ouzouer, Bonnée

Tél. : 02 38 35 53 32

Fax : 02 38 29 05 73

Courriel : mairie.bonnee@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie.bonnee.fr

Ouverture : **mardi de 10h à 12h**
 jeudi de 17h30 à 19h

Secrétariat : Sonia Ramond,

Mélanie Brosse.

Service Technique : Eric Tessier,

Jérôme Pelloile.

Entretien : Anne-Marie Figueiredo.

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous.

SIVOM SCOLAIRE

L'école de Bonnée est regroupée avec celle des Bordes. Pour tous renseignements, s'adresser à :

Sivom scolaire, mairie des Bordes

Tél. : 02 38 38 14 92

ECOLE

Le groupe scolaire de Bonnée, Place de Bourdoncle de Saint-Salvy, reçoit les élèves de cycle 3, classes de CE2, CM1 et CM2.

GARDERIE

Il n'y a plus de garderie périscolaire à BONNÉE depuis septembre 2020.

Les Bordes 7h/8h20 - 16h30/19h.

Le mercredi : 7h30 - 18h30.

Renseignements auprès de la com. com. Val de Sully.

Tél. : 02 38 35 05 58

secretariat.enfance@valdesully.fr

COLLÈGE

30, rue du Château d'Eau, Les Bordes

Tél. : 02 38 29 15 16

POSTE

2, rue de la Poste, Les Bordes

Tél. : 02 38 27 01 40

Ouverture : mardi au samedi de 9h à 12h

SICTOM

Rue Saint-Barthélémy, Châteauneuf/Loire

Tél. : 02 38 59 50 25

Courriel : sictom.chateauneuf@wanadoo.fr

Site Internet : www.sictom-chateauneuf.fr

Le ramassage des ordures a lieu tous les mercredis.

Les poubelles doivent être sorties le mardi soir.

Décalage d'une journée en cas de jours fériés.

TRI SÉLECTIF

Les conteneurs pour la collecte des emballages, du papier et du verre sont situés sur le parking, derrière la mairie et à Chappe, route de Bois-au-Cœur.

PERCEPTION

12, rue du Bouf-du-Monde, Sully

Tél. : 02 38 36 21 05

CENTRE DES IMPOTS

30, av. Mal Leclerc, Gien

Tél. : 02 38 37 34 00

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

Pharmacie de garde : 32 37

EDF dépannage : 0 810 333 045

GDF dépannage : 0 810 433 045

Lyonnaise des eaux : 0 810 861 861

Centre antipoison : 02 41 48 21 21

Enfance maltraitée : 119

SERVICES SOCIAUX

Conciliateur de justice : Nommé par le tribunal, il assure une permanence mensuelle à la mairie d'Ouzouer, pour régler tous les litiges de la vie courante. Prendre rendez-vous au 02 38 27 05 05.

Conseillère conjugale : Le centre de planification et d'éducation familiale de Gien tient une permanence à l'espace Ojeunes, Rue Henry Millet à Ouzouer.

Prendre rendez-vous au 02 38 67 78 15

Aide aux personnes âgées :

Clic du Val d'Or

15, avenue du Petit-Parc, Sully

(2^e étage hôpital)

Tél. : 02 38 36 84 80 sur rendez-vous

Repas à domicile :

Renseignement et inscription à l'Hôpital de Sully. Tél. 02 38 27 55 00.

Soins infirmiers à domicile :

Tél. 02 38 38 00 45

Assistante sociale :

Maison du Département du Loiret à Gien

Tél. : 02 38 05 23 23

SOS écoute familles :

Tél. : 02 38 62 03 80 ou 06 67 32 21 20

POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. : 02 38 35 30 89

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Tél. : 02 38 35 30 87

URBANISME

Tél. : 02 38 35 30 86

BIBLIOTHEQUES

Tél. : 02 38 35 30 91

Site Internet : www.valdesully.fr,

Cliquer sur « médiathèque ».

ECOLE DE MUSIQUE

Tél. : 02 38 35 05 85

OFFICE DE TOURISME

INTERCOMMUNAL VAL DE SULLY

Bureau de Sully/Loire : Place de Gaulle

Tél. : 02 38 36 23 70

Bureau de Saint-Benoît/Loire :

44, rue Orléanaise

Tél. : 02 38 35 79 00

Bureau de Germigny-des-Prés :

6, route de Saint-Martin-d'Abbat

Tél. : 02 38 58 27 97

Les Travaux



Route d'Ouzouer
1^{re} tranche



Route d'Ouzouer
2^e tranche

Une partie des travaux de voirie prévus en 2020 ont été décalés en 2021 :

Des travaux sont programmés Route d'Ouzouer pour une 1^{re} tranche au 1^{er} semestre 2021 puis Route de Mondon.

Également, une étude est lancée concernant l'aménagement du Centre Bourg pour des travaux s'étalant sur plusieurs années : des propositions de bureaux d'étude de l'assistance à la maîtrise d'œuvre sont attendues.



Route de Mondon

L'école



Aménagement accès extérieur - Réfection du préau

Ecole

Des aménagements ont été effectués afin d'améliorer l'accès de l'école notamment par la création d'un cheminement signalisé.

Aussi la végétalisation de cet espace permet d'embellir l'accès de l'école.

La réfection et l'extension du préau de l'école est en cours de finition. Ces travaux permettent de doubler la surface du préau et de rénover la charpente et couverture dans son intégralité..



8 Mai



14 Juillet



Les Médaillés



Lors de la cérémonie des Vœux 2020, deux conseillers municipaux ont été médaillés en remerciement de leurs 31 ans de mandat. Ce sont André Le Breton et Guy Lechat qui furent conseillers de 1989 à 2020, dont un mandat d'adjoint pour M. Le Breton.

Lors de la remise des prix des Maisons Fleuries (juste avant le premier confinement) ce sont les conseillers sortants qui reçurent une médaille en remerciement de leur investissement pendant leur mandat.

Il s'agit de Laurent Salgado, Marie-Aline Declémy, Eliane Marchand, Jean Brinon, Brigitte Boudé et Christophe Durelle qui furent élus de 2014 à 2020.

Palmarès des Maisons Fleuries

Suite au passage du jury communal le 18 juillet 2020, sur proposition des membres du jury et de la Commission communale de fleurissement, la liste des lauréats des maisons fleuries est établie de la manière suivante :

1^{re} CATEGORIE :

Maison avec jardin, type fleuri - paysager

- 1^{er} Prix Gabriel BOUDE
- 2^e Prix Michel DAUTREY
- 3^e Prix Danielle MORIN
- 4^e Prix Claude SERVAIS
- 5^e Prix Monique BILLAT
- 6^e Prix Annick BERNIER
Evelyne JURE

2^e CATEGORIE :

Maison avec balcon ou terrasse

- 1^{er} Prix Alain LUCAS
Lucien MARCHE
- 2^e Prix Hubert FOURNIER
- 3^e Prix André LE BRETON
- 4^e Prix Jean-Pierre JARRY



3^e CATEGORIE :

Professionnels de l'agriculture et du tourisme

- 1^{er} Prix Jean-Claude VASLIER
- 2^e Prix Alain GUYOT
- 3^e Prix Christiane GRAVELET
- 4^e Prix Patrick MICHAUT

4^e CATEGORIE : Fermes fleuries

- 1^{er} Prix Chantal ROMILLY
- 2^e Prix Françoise BILLEREAU
- 3^e Prix Véronique GIBOUIN
- 4^e Prix Eliane MARCHAND

PRIX D'ENCOURAGEMENT :

Jean-Michel BOISQUILLON, René VACCANI, Jean DERLAND, Jean BRINON, Joëlle CARETTE, Guy AGOGUE, Jacqueline TESSIER, Laurent BOURSIN, Jean-Michel RAFFESTIN, Solange FUCH, Hubert LEROY, Daniel POMPON, Maryline LECOUBE, Patrick THEIS, Félix SURSIN, Didier CANOINE, Patricia RICHARD, Marina EUGENIO.

Les prix seront remis lors d'un vin d'honneur le vendredi 9 avril 2021, à 19 heures au foyer communal. (Sous réserve des directives gouvernementales).

 **Matériel Espace Vert**
14, route de Sully - 45460 BONNEE
02 38 36 31 32
www.cordier-agricole.com

 **Menuiserie Arcelin**
BOIS - PVC - ALU
20, route d'Isdes
45600 Sully-sur-Loire
Tél. : 02 38 36 44 92

La Fraternelle

Compte tenu des circonstances actuelles, c'est avec une immense déception que nous avons été contraints d'annuler toutes nos manifestations prévues pour cette année 2020. Nous devons respecter les mesures de confinement pour essayer de ralentir la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Manifestations 2020 annulées :

Randonnées du 29 mars

et du 27 septembre

Chasse aux œufs du 25 avril

Fête des voisins du 13 juin

Vide ta chambre du 30 août

Halloween du 24 octobre

Soirée « bien-être » du 20 novembre

Noël des enfants du 13 décembre

En revanche, la fête de la Saint Antoine, prévue le samedi 11 janvier 2020 a pu se dérouler normalement et 90 personnes ont partagé un bon repas tout en dansant jusqu'à 1h du matin avec J.-F. Carcagno à l'accordéon.



Prenez bien soin de vous et de vos proches, respectez les gestes barrières et le port du masque afin que nous puissions vous retrouver tous pour nos prochaines manifestations dès que cela sera possible !

Amicale des Retraités

En cette année 2020, très particulière à cause de la crise sanitaire, nous avons dû cesser nos activités après le rassemblement du 25 février afin de ne pas faire courir de risques à nos adhérents.

De ce fait, seuls ont eu lieu l'Assemblée Générale du 4 janvier avec le partage de la traditionnelle galette des rois, les 2 réunions du mardi en janvier avec l'A G. Extraordinaire (élection d'un nouveau bureau) le 25 janvier puis les 2 réunions de février avec le 11 février la dégustation très appréciée de nos coutumiers beignets.

Malgré le peu de réunions 87 de nos adhérents se sont acquittés de leurs cotisations ce qui est proche du nombre de 2019.

Pour le moment nous ne savons pas quand nous pourrons reprendre nos après-midi jeux qui manquent à beaucoup de nos participants surtout à ceux qui vivent seuls.

Les quelques appels téléphoniques que les membres du bureau leur donnent ne remplacent en aucun cas le contact humain et les échanges qui aident bien souvent à remonter le moral.



Les autres rendez-vous : concours de belote interclubs, concours de boules internes, repas et voyages sont repoussés à 2021 dans la mesure où la COVID 19 permettra à la Préfecture de délivrer les autorisations nécessaires aux rassemblements des clubs.

Les autres clubs avec lesquels nous collaborons sont évidemment dans la même situation que nous. Nous faisons tous, semble-t-il, partie des « personnes à risques ».

Nous espérons que 2021 sera une année moins sombre et que nous pourrons repartir avec de jeunes retraités qui apporteront leurs nouvelles idées.

Le virus n'aura pas le dessus sur la convivialité, le partage, la gaieté, l'écoute, la bonne humeur qui règnent toujours au sein de l'Amicale. Venez nous rejoindre...

Espérons, bonne année 2021.

Pour tout renseignement :

02.38.35.56.32

La Présidente, Suzanne LECLANCHE

ST SERVITECHNIQUE
Depuis 1988
ZAC des Gabillons - 46670 DAMPIERRE-EN-BURLY
02.38.35.56.43 - servitechnique2@wanadoo.fr
www.servitechnique.fr

CLIMATISATION
POMPES A CHALEUR
ELECTRICITE GENERALE

Travaux de Terrassement
GERAY Stéphane
104, rue de Paris
45600 SAINT PÈRE SUR LOIRE
02 38 36 65 37

- Fosse toutes eaux (nouvelles normes)
- Chemin d'accès
- Pose de bordures
- Aménagement de cour
- Aménagement de propriétés

Une Nouvelle Association à Bonnée "Petites Mains"

L'idée vient d'une discussion entre amis... Une page du livre de notre vie venant de se tourner..., la retraite...

Malgré les moments compliqués que nous vivons... et les incertitudes pour l'avenir..., nous avons décidé de détourner avec sagesse et prudence le « double confinement » qui nous menace...

Avec la coopération de notre Maire et son conseil, nous avons alors choisi de créer notre espace convivial de rencontres et d'échanges entre les habitants de Bonnée et les communes voisines. Il semble que le besoin soit réel pour tout type de population dans le but de se divertir, mais aussi d'alimenter l'esprit de solidarité et de partage...



Ce lien social et intergénérationnel se tissera autour d'ateliers dynamiques et très variés, afin d'intéresser un maximum d'adhérents venant de différents horizons.

Nos ateliers sont basés sur un savoir-faire créatif, utile et agréable à notre vie quotidienne... De quoi faire avec nos petites mains !!!

Nous démarrons un relooking de petits meubles, qui part du décapage jusqu'à une nouvelle finition..., en 3 ateliers.

Puis, actualité oblige..., préparation des fêtes de fin d'année en deux ateliers... un centre de table décliné en différents styles..., traditionnel, nature, contemporain, etc...



Et une séance cuisine de Noël qui proposera des agréments de plats, cocktails, etc...

Une trentaine d'adhérents répondant présents à ce jour, nous sommes vivement encouragés à programmer les activités 2021. Des séances tricot (débutantes et expérimentées)... Des petits travaux couture (retouches, customisation, patchwork ...) Du jardinage (déco nature, échanges de plants et graines, etc...) Redonner une seconde vie à nos objets cassés si chers à nos cœurs...

Et pourquoi pas... les jours de beau temps... nous retrouver occasionnellement au terrain de pétanque...

Nous recueillons avec plaisir toutes vos bonnes idées...

N'hésitez pas à nous contacter... et nous vous invitons à venir nous rejoindre à raison d'une cotisation de 10 euros pour l'année.

Une équipe qui vous veut du bien...

Tous les ans, le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) distribue des colis et des bons d'achats en fin d'année. Pour pouvoir en bénéficier, la personne doit être âgée de 70 ans et plus et être domiciliée sur la Commune (et non en résidence secondaire) ou doit avoir habité de longue date la Commune et être placée en maison de retraite.

Pour 2020, 109 personnes âgées ont reçu un bon d'achat d'une valeur de 25 euros

à faire valoir chez les commerçants de Bonnée avant le 28 février 2021. De plus 6 personnes âgées séjournant en maison de retraite ont eu un colis comprenant un sachet de chocolats et un peignoir d'une valeur de 25 euros.

Cette année nous pouvons remarquer que le nombre de bénéficiaires est stable.

Nous avons à cœur de préserver les plus âgés et les plus vulnérables. Cette année nous montre encore plus la nécessité de garder le contact, de conserver un lien.

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, les services de la mairie appellent régulièrement les personnes vivant seules.

Plus que jamais, il est important de prendre des nouvelles de vos voisins par exemple.

Nous rappelons également aux familles, que vous pouvez nous faire part de vos difficultés avec vos proches âgés et qu'il est important de nous prévenir en cas de changement de situation (hospitalisations notamment).

La Saint-Hubert

L'année 2020 a été une année très particulière pour toutes les associations du fait de la pandémie Covid-19. Toutefois la Saint-Hubert n'a pas été touchée car ses activités se font au grand air, loin des espaces contaminés.

Le comptage des chevreuils et les lièvres en février-mars a montré une reproduction correcte de la population. Les effectifs sont en légère hausse.

Le plan de chasse au grand gibier, pour la période triennale 2020-2023, est connu. Il nous est attribué cinq chevreuils, deux biches et un jeune cerf.

En juin nous avons effectué des chasses au mirador contre les nuisibles. Trois sangliers ont été tirés pendant l'arrosage des maïs.

Pour préparer la future saison de chasse nous avons procédé à un lâcher de 192 faisans, de septembre à janvier. Pendant seize samedis douze faisans retrouvaient la liberté. Vingt perdreaux rouges ont aussi été lâchés. Nous pourrions prélever dix-neuf lièvres au cours de cette saison.



Un nouveau chasseur a pris sa cotisation à l'association de la Saint-Hubert, ce qui porte l'effectif de à treize membres.

Dans la période troublée que nous vivons actuellement la chasse est un loisir qui permet de se tenir loin du virus. C'est le bon moment pour venir grossir les rangs de la Saint-Hubert.

Cette année encore nous avons reçu une subvention communale. La Saint-Hubert remercie le maire et le conseil municipal. Le bureau reste inchangé.

La choucroute de la Saint-Hubert reste le clou de la saison. Le succès ne s'est pas démenti en 2020 : c'est 180 personnes qui se sont retrouvées devant une copieuse assiette de choucroute, quelques jours avant le confinement général. Comme d'habitude c'est Jean-Pierre qui assurait la cuisine et Jean-François Carcagno qui a fait danser tout ce beau monde jusque tard dans la nuit.

Au moment d'écrire ces lignes nous vivons une deuxième vague de la covid-19, alors il semble que la choucroute 2021 soit compromise. Nous suivons de près la situation sanitaire et s'il y avait une possibilité, la choucroute pourrait se faire le samedi 27 février 2021. Vous serez tenus informés des suites données.

En attendant, prenez soin de vous. A très bientôt.

Yves Lacroix, Président



L'année de la gourmandise à l'école de Bonnée

Le thème

Chaque année, un thème de réflexion est choisi par l'équipe enseignante. Cette année, le thème au nom alléchant de « Gourmandise » a permis aux enfants de réaliser plusieurs recettes au travers desquelles ils ont exprimé leurs talents. Au menu, les écoliers ont confectionné pour l'apéritif une grande variété de verrines aux multiples saveurs. Un velouté de carottes relevé aux épices a servi d'exercice pour concocter une entrée. Pour le plat de résistance, les petits chefs ont cuisiné une pâte à pizza. En dessert, des sablés aux épices ainsi que des truffes en chocolat ont été préparés avec l'aide d'un professionnel.

La découverte

À l'occasion de la 30^e édition de la semaine du goût, les enfants de l'école de Bonnée ont effectué plusieurs recettes, ce qui leur a permis de prendre part au projet scolaire de l'année.

Les élèves ont découvert des fruits et légumes inconnus ainsi que de nouveaux goûts extraordinaires : sucré, salé, acide, épicé ou amer. Bons ou mauvais selon les enfants.

Les petits plats

Des intervenants ont rejoint les enfants pour cuisiner.

Les élèves ont choisi de faire des verrines roquefort/poire/noix, jambon/vache qui rit/concombre et concombre/crabe ... qui ont toutes été un délice.

Les jeunes élèves ont préparé une pâte à pizza avec l'aide d'un professionnel de la restauration, qui leur a donné la recette de la pâte à pizza. Puis, ils ont rapporté leur pâte chez eux pour la laisser reposer un jour. Ensuite, ils ont garni leur pizza avec les ingrédients de leur choix. La dégustation s'est faite en famille.

Ils ont également appris à faire des sablés de Noël, des soupes (dont la soupe de carottes avec du cumin), des truffes au chocolat, du pain d'épices et des brochettes de bonbons.



Avec l'argent récolté, ils devaient partir en voyage. Mais cette année a été un peu perturbée par l'arrivée d'un virus.

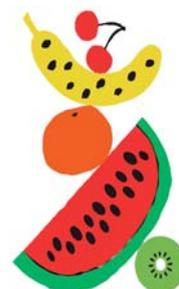
Malgré cela, ce fut une année absolument savoureuse !

Les élèves de l'école de Bonnée (Maély, Léonie, Louane, Ethan, Dean, Sedat et Dylan).

Les autres activités liées au projet scolaire

Certains élèves ont préparé un exposé où ils présentaient à la classe une spécialité de leur choix.

Par ailleurs, pour financer une partie des activités scolaires, plusieurs ventes de pâtisseries réalisées par les enfants et leurs parents ont eu lieu après l'école.



L'année 2020 s'achève pour notre association depuis mars, certaines de nos activités ont été stoppées à cause du COVID-19.

Toutes nos réunions (fédération, repas, méchoui) ont été annulées.

12 janvier : galette des rois avec nos amis et adhérents, sans notre président absent pour raison de santé.

8 mai & 14 juillet : cérémonie au monument aux morts avec des participants réduits et masqués.

11 novembre & 5 décembre : au vu du contexte sanitaire, nous ne pouvons anticiper et depuis toutes les activités de la section sont en sommeil.

André BILLAT
Président des ACPG-CATM



Informations



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

La mise en place d'une JDC en ligne devrait être effective à compter du 23/11/20. Cette JDC sera accessible sur tout support (téléphone, tablette, ordi). Les jeunes recevront un mail avec un lien pour accéder à la JDC en ligne, ils auront 11 jours pour effectuer cette journée. Cette journée ne sera accessible que du lundi au samedi.

Il est donc très important que les jeunes créent un compte sur majdc.fr. Nous vous rappelons qu'il y a un délai de 4 mois entre le recensement et la possibilité de créer son compte sur majdc.fr

"Comme vous l'avez constaté depuis le début du mandat, la commune s'efforce de communiquer avec ses administrés. Durant cette période que nous vivons, cette communication est primordiale pour vous faire parvenir les informations.

À titre d'information, la page Facebook compte à ce jour 81 mentions J'aime, équivalent à des abonnés.

Pour l'application panneau pocket, 129 personnes ont mis la commune en favoris.

Pour rappel, un flyer est disponible à la mairie expliquant comment installer panneau pocket.



Le site Internet de la commune est également mis à jour régulièrement."





ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE SNU DANS VOTRE ASSOCIATION

Le Service national universel qu'est-ce que c'est ?

UN DISPOSITIF QUI S'ADRESSE AUX JEUNES DE 15 À 25 ANS

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 15 à 25 ans, pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines

également. Chaque jeune peut ensuite, jusqu'à ses 25 ans, poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.



4 OBJECTIFS POUR ÊTRE ACTEURS DE SA CITOYENNETÉ

- ✓ Transmettre un socle républicain
- ✓ Renforcer la cohésion nationale
- ✓ Développer une culture de l'engagement
- ✓ Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES COMPLÉMENTAIRES

- 1** Séjour de cohésion obligatoire
 - ✓ 2 semaines
 - ✓ dans un autre département
 - ✓ l'année qui suit la classe de 3^e
- 2** Mission d'intérêt général obligatoire
 - ✓ 2 semaines
 - ✓ près de chez soi
 - ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion
- 3** Engagement volontaire
 - ✓ 3 mois minimum
 - ✓ dans le département de son choix
 - ✓ entre 16 et 25 ans

Accueillir un jeune en mission d'intérêt général dans votre association

Covid-19

En raison de l'épidémie de Covid-19, le séjour de cohésion a été reporté en fin d'année, les volontaires commenceront donc leur engagement par les missions d'intérêt général qui pourront démarrer courant juillet dans le strict respect des règles que les conditions sanitaires imposeront.



POURQUOI ?

Par leur vitalité et leur ancrage territorial, les associations sont des **partenaires privilégiés** pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif.

Le SNU constitue, pour les associations, une occasion de rencontrer les jeunes et de mobiliser ainsi les bénévoles de demain.



QUELS TYPES DE MISSIONS ?

- L'appui à l'animation d'une opération ;
- l'organisation d'un projet ;
- l'aide à l'accueil ;
- l'organisation d'événements culturels ou sportifs ;
- la participation à des chantiers de restauration du patrimoine, à des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes vulnérables, etc.



QUELS DOMAINES ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



COMBIEN DE TEMPS ?

Pour une durée de **12 jours ou 84 heures** réparties sur plusieurs mois.

Retrouvez toutes les informations utiles et proposez une mission d'intérêt général (MIG) sur :

admin.snu.gov.fr

Proposer une Mission d'Intérêt Général

Fiche synthétique

Service National Universel (SNU)



Un document plus complet est disponible sur demande

Objectif : Développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi que renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

Durée : 12 jours consécutifs ou 84h perlées d'ici fin juin 2021

Âge des volontaires effectuant la mission : 16 à 17 ans

Les structures d'accueil

A prévoir

- associations loi 1901
- personnes morales de droit public
- établissements de santé privés d'intérêt collectif
- établissements et services sociaux et médico-sociaux publics et associatifs
- armées, police, gendarmerie, sécurité civile
- entreprises solidaires d'utilité sociale agréée
- Temps initial de présentation réciproque
- Faire participer le jeune
- Echanges individuels avec les différents professionnels / bénévoles
- Echanges avec les publics accueillis

Exemples de structures

Services sociaux, EHPAD, MDPH, Etablissements de santé, Maisons de retraite, Associations citoyennes, éducatives, environnement et culturelles, établissements scolaires, Centres sociaux, Clubs sportifs, piscines, musées, MJC, Mairies et autres collectivités, Services de l'Etat, etc.

Quatre modalités possibles de réalisation

- **Mission perlée :** volontaire apportant son concours régulier (ex : quelques heures par semaines) à une structure (équivalent de 84h).
- **Mission ponctuelle :** volontaire apportant son concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel (12 jours consécutifs par exemple en période de vacances scolaires).
- **Projet autonome et/ou collectif :** volontaire poursuivant un projet autonome et/ou collectif d'intérêt général accompagné par une structure d'intermédiation spécialisée et identifiée.
- **Auprès d'un corps en uniforme :** thématiques « défense » ou « sécurité » (armée, gendarmerie, pompiers).



Neuf thématiques, de nombreuses possibilités de missions *

Solidarité

Aide aux sans-abris, aux migrants, accompagnement de personnes à handicap, rompre l'isolement de personnes âgées, maraude, aide alimentaire, distribution de masques ou de gel hydro-alcoolique

Santé

Accompagnent des personnes vulnérables, prévention canicule, accueil de patients ou de visiteurs hospitaliers, activités en maison de retraite, sensibilisation et aide au respect des gestes barrières

Éducation

Accompagnement scolaire, apprentissage du français, intervention en centres sociaux, accueil d'usagers de bibliothèque, d'accompagnement de jeunes à handicap(s) lors d'activités sportives, culturelles, veille au respect des gestes barrières auprès de publics d'animations diverses

Environnement et développement durable

Promotion de la gestion du tri des déchets au sein de son établissement ou son quartier, aide aux animaux, chantiers de nettoyage, aide au respect des gestes barrières durant des interventions ou encore le nettoyage du matériel utilisé pour l'animation

* Non exhaustif

Citoyenneté

Lutte contre l'homophobie dans son établissement, aide d'un conseil citoyen, promotion du vote ou de la citoyenneté européenne

Culture

Aide de jeunes d'une MJC à pratiquer leur activité, accueil du public dans des musées, théâtres, expositions, réalisation de reportages, organisation d'un festival ou événement culturel, chantier de rénovation du patrimoine, sensibilisation et d'une aide au respect des gestes barrières

Sport

Aide d'un entraîneur sportif, aide aux personnes qui n'ont pas accès facilement au sport, organisation d'événement sportif, promotion du sport, sensibilisation au respect des gestes barrières auprès des pratiquants sportifs

Défense et mémoire

Préparation militaire, organisation de cérémonies commémoratives, entretien de lieux de mémoire, accompagnement de visiteurs dans des lieux de mémoire (musées, expositions...), réalisation d'outils de communication sur des événements historiques, reportage sur des anciens combattants

Sécurité

Gendarmerie, sapeurs-pompiers, associations de protection civile

Proposer une Mission d'Intérêt Général

- Informer la DRDJSCS : drdjscs-cvll-snu.loiret@jscs.gov.fr
- Renseigner le détail de la mission : www.snu-mig.fr



Pour toute information : drdjscs-cvll-snu.loiret@jscs.gov.fr

LES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES SONT PREVUES EN MARS 2021, IL EST TOUTEFOIS ENVISAGE DE LES REPORTER EN JUIN 2021.

Nous sommes en attente de la confirmation de l'organisation de ces 2 élections le même jour et d'une date définitive.

Si vous souhaitez voter pour ces élections, vous pouvez dès à présent vous inscrire soit :

- en mairie
- sur le site internet : service-public.fr
- par courrier à l'aide du formulaire cerfa 12669*01 de demande d'inscription

- SUIVANT LA DATE DES ELECTIONS VOUS DEVEZ ETRE INSCRIT **le 6^e vendredi avant le scrutin.**

- PASSE CE DELAI, VOTRE INSCRIPTION SERA AUTOMATIQUEMENT PRISE EN COMPTE SUR LA LISTE ELECTORALE SUIVANTE.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

Pièce d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou échéancier)



JEUNES DE 18 ANS EN 2021

Le jeune qui vient d'avoir 18 ans (s'il a accompli les formalités de recensement à 16 ans) **sera automatiquement inscrit sur la liste électorale dans la commune où il s'est déclaré.**

Par exemple un jeune qui s'est fait recenser aux Bordes mais qui a déménagé ensuite à Bonnée, ne sera pas inscrit chez nous mais aux Bordes.

Seul le jeune qui aura atteint 18 ans AU PLUS TARD LA VEILLE DES ELECTIONS pourra participer.

MONOXYDE DE CARBONE

COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

C'est durant la période de chauffe, entre octobre et avril, que se produisent la majorité des intoxications. En 2019, on déplore l'intoxication de 173 personnes dans la région Centre-Val de Loire (avec 122 hospitalisations), dont 82 personnes dans le Loiret. Les intoxications dans l'habitat représentent 75 % des situations, et si tous les appareils à combustion peuvent être source d'émission de monoxyde de carbone, la chaudière a été suspectée dans plus de la moitié d'entre elles.

IL CONVIENT D'ADOPTER LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- ▶ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... à l'intérieur de votre logement, ou pour vous chauffer ;
- ▶ N'installez pas les groupes électrogènes dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave mais à l'extérieur ;
- ▶ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ▶ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- ▶ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

SPANC
CAMPAGNE DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT 2020 - 2022

COMMENT ÇA SE PASSE ?

LA MISSION DU SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif assure la vérification périodique de bon fonctionnement. Il fournit des conseils réglementaires ou techniques aux usagers.

LES OBJECTIFS

Tous les 2 ans ma voiture passe le contrôle technique. Comme les voitures, un contrôle de l'installation d'assainissement non collectif doit être effectué.

Le contrôle périodique consiste à :

- ✓ vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle effectué ;
- ✓ repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usage éventuels ;
- ✓ constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances ;
- ✓ mesurer le niveau de boues ou graisses à l'intérieur des fosses et bac à graisse pour vous indiquer si une vidange doit être réalisée.



Le contrôle périodique est facturé par SUEZ pour un montant de 139,82 € TTC.

Cette prestation a lieu tous les 10 ans.

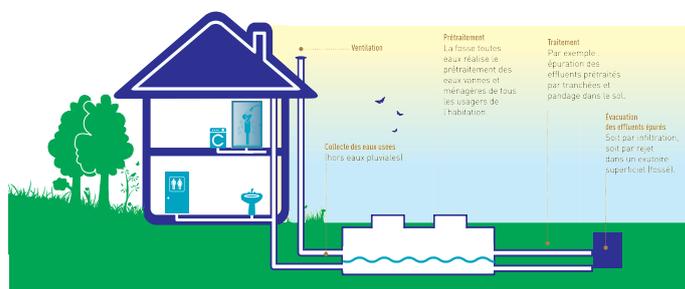
LE DÉROULEMENT D'UN CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE FONCTIONNEMENT

AVANT LE PASSAGE DU CONTRÔLEUR SPANC

- Les particuliers doivent dans la mesure du possible :
- ✓ repérer et rendre accessibles les regards de visite de l'installation d'assainissement
 - ✓ préparer les documents suivants : facture de vidange, facture d'éventuels travaux sur l'installation assainissement.

LORS DE LA VISITE

- Le contrôle porte au minimum sur les points suivants :
- ✓ vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et leur accessibilité ;
 - ✓ vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
 - ✓ vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse ;
 - ✓ vérification de la réalisation périodique des vidanges ; à cet effet l'usager présentera le bon de vidange remis par le vidangeur ;
 - ✓ vérification, le cas échéant, de l'entretien des dispositifs de dégraissage.



Comment ça marche ?



Techniques d'élagage

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi, Enedis a recours à la technique de la "girafe".

ÉLAGAGE PAR "GIRAFE"

La "girafe" est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.



Les nouvelles techniques complètent l'élagage traditionnel. Ainsi, les élagages sont de plus en plus performants et garantissent chaque jour une meilleure qualité de l'acheminement électrique.

30 000 km

C'est la longueur de lignes élaguée chaque année



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »



L'élagage, un enjeu pour tous



La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an.* L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique.

Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

*source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

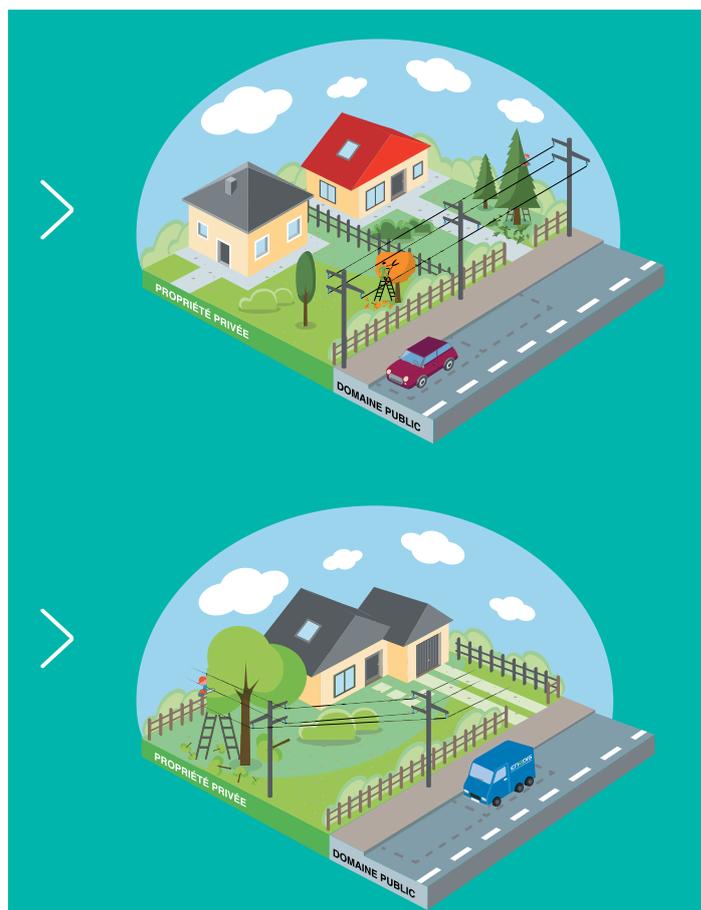
Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

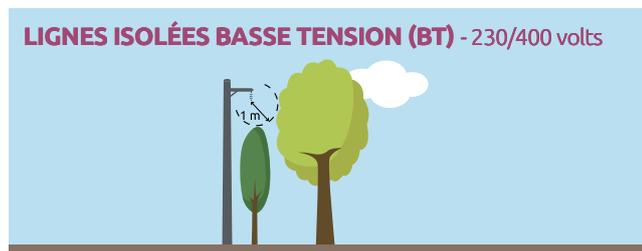
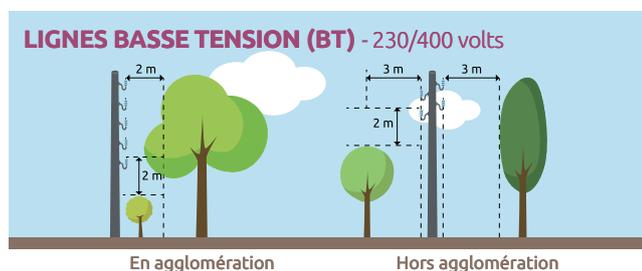
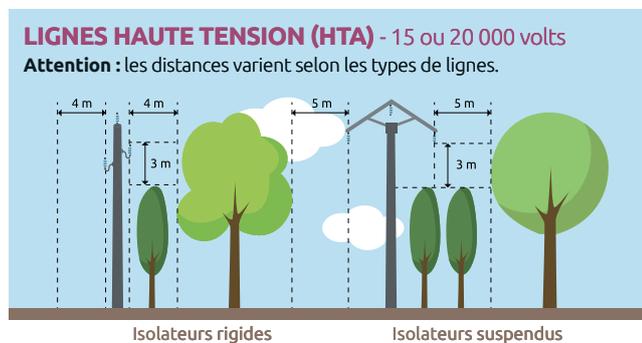
Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »

Les règles et les distances

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.



CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

- Peinture - Ravalement
 - Placo - Isolation
 - Traitement de Toiture
 - Revêtement de Sols
 - Papiers Peints

sarl OUTREVILLE - MIRANDA
 1080, rue des Monteaux - 45460 BRAY EN VAL
02 38 35 52 71
06 28 19 16 36

C.C.45
 45460 Bonnée

ACHÈTE Tous 4x4 japonais
 Exclusivement les Toyota et autres ?

ACHÈTE Tous véhicules anciens avant 1975

- Même en panne
- POUR L'EXPORT
- Paiement selon état ?

• Sortie de grange
 • Tous états avec ou sans carte grise
 • Paiement selon état ?
 État concours ne pas nous consulter

47, Ter Route des Bordes 45460 - BONNÉE
02 38 31 59 61 - 06 80 31 11 16
 E.mail : gautherot.jm@gmail.com
 www.container-concept45.com

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPE A CHALEUR - ÉNERGIE SOLAIRE - ÉNERGIE BOIS
DÉPANNAGE - RAMONAGE

SARL HUSSONNOIS
 Tél. 02 38 36 24 61
 sarl.hussonnois@wanadoo.fr

ARTISAN
 434 307 120 00023
 S.A.R.L. au capital de 8000 Euros

24 bis, route d'Isdes
45600 SULLY-SUR-LOIRE

CIVISME

De plus en plus d'incivilités ont lieu sur notre territoire !

Nous rencontrons des problèmes de plus en plus fréquents :

- Mauvais tri sélectif
- Dépôts sauvages de poubelles
- Nuisances sonores (tondeuse, bruit de travaux...)

- Mobilier urbain abimé ou volé (potelets, éclairages, garage à vélo...)

Pensez à votre village, merci de respecter vos concitoyens.

Feriez-vous ça chez vous ?



La collecte du 3/08/20 de ce conteneur est partie en incinération (coût de gestion plus élevé)

DES AGENTS TRIENT MANUELLEMENT NOS DECHETS!!! PENSEZ A EUX!!!

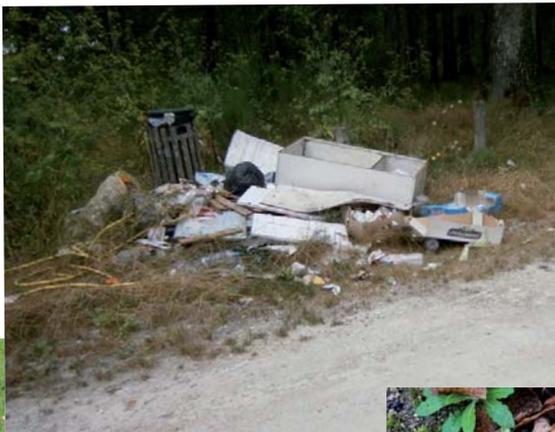
75% de la cargaison a été polluée

MESSAGE DU SICTOM

RESPECT DES AGENTS
ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIE

UN MEILLEUR TRI C'EST:
RECYCLAGE
REVENTE DES MATÉRIAUX
AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

NOTRE ARGENT C'EST AUSSI LE VÔTRE!!!



A Sully-sur-Loire venez découvrir les offres Maison de services au public et effectuer vos démarches administratives en ligne.

Si vous souhaitez un accompagnement pour vos démarches administratives en ligne, prenez rendez-vous par téléphone au 02 38 29 31 90 ou par mail à msap.sully-sur-loire@laposte.fr



LA POSTE
7 PLACE DU GRAND SULLY
45600 SULLY SUR LOIRE

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,
le samedi de 9h00 à 12h00



simplifier la vie



3
CONSTRUCTION
www.3dconstruction.fr

**8, route de Sully
45460 BONNÉE**

02 38 31 11 69

Jérôme BUCAILLE GARL
Artisan diplômé
PLÂTRERIE - ISOLATION
Aménagement de combles
Faux plafonds
45570 OUZOUEUR SUR LOIRE
Tél/Fax : 02 38 35 15 29

GSM HEIDELBERGCEMENT Group
sable et graviers
matières d'expert pour
l'aménagement de notre territoire.
www.gsm-granulats.fr
Carrière de La Plaine aux Lièvres
45570 OUZOUEUR-SUR-LOIRE - Tél. 02 38 35 64 35

MCDONALD'S
BONNÉE

GROUPE METHIVIER - Concessionnaire agricole
975 route de Bellegarde 45460 BRAY EN VAL
Tel : 02 38 35 20 92
Mail : contact@groupe-methivier.com
Site : www.groupe-methivier.com
PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

URBANISME

Nous vous rappelons que de nombreux travaux sont soumis à réglementation et à déclarations (*déclaration de travaux ou permis de construire*) notamment les remplacements ou modification de toitures, portails, fenêtres, clôtures, les extensions, les vérandas, ravalements de façades, les constructions nouvelles (*abris jardin, piscines...*), changement de destination d'un bâtiment, etc...

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Les travaux ne doivent commencer qu'après réception de l'acceptation du dossier par nos services.

CONSEIL : venir en mairie nous parler de vos projets an amont, afin qu'on vous fournisse les informations et formulaires.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr



(Explications pages suivantes)

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Lors de la construction d'une annexe de jardin (*abri, studio, bureau ou chalet*), il est important d'anticiper le paiement de la taxe d'aménagement. Il s'agit d'un impôt local qui est dû pour toute construction ou extension d'une superficie supérieure à 5m².

Les bénéficiaires de cette taxe, également appelée taxe "cabane de jardin" sont la commune et le département. Son montant dépend de la commune et de la surface taxable.

La détermination de la surface taxable qui entrera dans le calcul de la taxe d'aménagement dans le département se fait en tenant compte de toute la surface de construction. Elle diffère de la surface de plancher car elle comprend tous les espaces ayant une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 m, à savoir les combles aménageables, les sous-sols, les parkings et les locaux techniques.

Si vous souhaitez calculer le montant de la taxe d'aménagement, il existe un outil de calcul en ligne qui vous coûtera 4,90 euros pour le calcul :

www.taxe-amenagement.fr

Vous pourrez calculer et obtenir une attestation afin d'englober le montant de la taxe dans votre dossier de financement auprès de votre banque.



Nous tenons à rappeler que les factures d'eau sont à régler directement au centre des impôts de Sully, et pas à la mairie. De nombreuses personnes déposent encore leur chèque dans la boîte aux lettres de la mairie.

Intermarché
SUPER

Bonnée 02 38 36 68 10

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 19h30
Le dimanche de 9h00 à 12h30

+ Location de véhicule
 + Drive

www.intermarche.com

Ouvert non-stop du mardi au samedi

Sublime

Centre Commercial Intermarché
45460 BONNÉE

Coiffeur & Barbier

02 38 37 17 70

On vous explique : L'URBANISME

Mairies et Communauté de communes : à chacun son rôle !

Le service urbanisme de la Communauté de communes exerce la compétence "Instruction des Autorisations du Droit des Sols" pour le compte des mairies. C'est-à-dire ? Il réceptionne les dossiers de demande déposés en Mairie par les usagers et vérifie la faisabilité d'un projet (réglementation, technique...). Puis, le service rédige une proposition de décision qu'il envoie à la mairie pour validation du maire (qui reste le décisionnaire final). Il s'agit d'un partenariat communes-service urbanisme régi par une convention qui identifie le rôle de chacun.

A chaque demande, son formulaire !

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

- ☑ La déclaration préalable
- ☑ Le permis de construire
- ☑ Le permis de démolir
- ☑ Les certificats d'urbanisme (d'informations ou opérationnel)

Bon à savoir

L'emprise au sol d'une construction est la projection verticale du volume au sol, débords et surplombs inclus, à l'exception des éléments de modénatures tels que bandeaux et corniches, et des simples débords de toiture, sans encorbellement, ni poteaux de soutien.

Le recours à un architecte est obligatoire pour les demandes de permis pour une construction de + de 150m² de surface de plancher.

Comment calculer votre surface plancher ?

Additionnez la surface de chaque niveau clos et couvert mesurée à partir de l'intérieur des murs extérieurs (incluant les cloisons et murs intérieurs). A ce résultat, **soustrayez** la surface des embrasures (fenêtres et portes donnant sur l'extérieur), les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieur à 1m80, les vides correspondants au passage des escaliers, les combles non aménageables et les espaces de stationnement des véhicules e leur accès. *A noter* : les abris de jardin, celliers, caves... dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m, sont également à comptabiliser dans la surface de plancher. En revanche, les garages clos et couverts ne constituent pas de la surface de plancher.

La surface taxable est la somme des surfaces des planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction : des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur, des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs, des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre. Ainsi, les surfaces des garages, des vérandas, des serres, des abris de jardin, notamment, sont des surfaces taxables.

Formulaires et explications complémentaires sur www.valdesully.fr/urbanisme

MON PROJET *en 5 étapes*

1 **Je me fais conseiller**
par la mairie, ou sur projet pré-établi, en prenant rdv avec le service urbanisme.

2 **Je dépose ma demande**
en Mairie. A chaque demande son formulaire !

3
L'instruction

Phase d'études techniques qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire en lien avec les partenaires concernés par le projet.



Les délais 2 mois pour une demande de permis de construire, un mois pour une déclaration préalable (de la réception **2** en Mairie à la validation **4**). *Attention, les délais peuvent être prolongés si consultation particulière à mener ou incomplet à demander.*

 Rédaction de la proposition de décision

4 **Signature du maire**

5 **Début des travaux !**

Avant de débiter les travaux, transmettre en mairie la **déclaration d'ouverture de chantier**. A la fin des travaux, déclarez l'achèvement des travaux.



LES DOCUMENTS À JOINDRE À VOS DEMANDES

Plus de détails sur www.valdesully.fr/urbanisme

✓ **Un plan de situation du terrain** (DP 1 - PC 1 - PCMI 1), il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre terrain.

✓ **Un plan de masse des constructions** à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (DP 2 - PC 2 - PCMI 2). Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux publics.

A noter : Si votre projet est situé dans une zone inondable délimitée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), les cotes du plan de masse doivent être rattachées au système altimétrique de référence de ce plan : cotes NGF (Nivellement Général de la France, Lambert 93).

✓ **Un plan en coupe** du terrain et de la construction coté dans les trois dimensions (DP 3 - PC 3 - PCMI 3). Il complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

✓ **Un plan des façades et des toitures** (DP 4 - PC 5 - PCMI 5) Il permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction à réaliser et permet de vérifier toutes les dimensions.

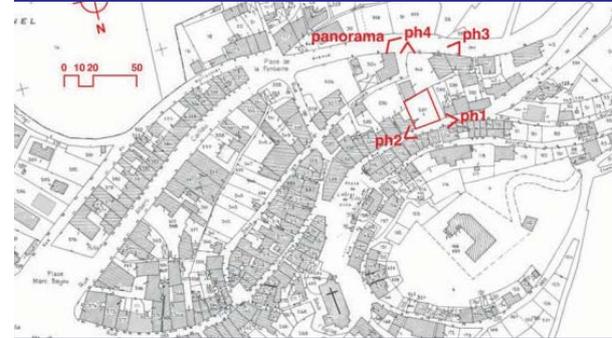
✓ **Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (DP 6 - PC 6 - PCMI 6) : ce document doit permettre de visualiser le projet dans son contexte environnant (constructions alentours, paysages, etc.) et peut prendre la forme d'un photomontage.

✓ **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP 7 - PC 7 - PCMI 7) ou une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (DP 8 - PC 8 - PCMI 8) : pour connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement.

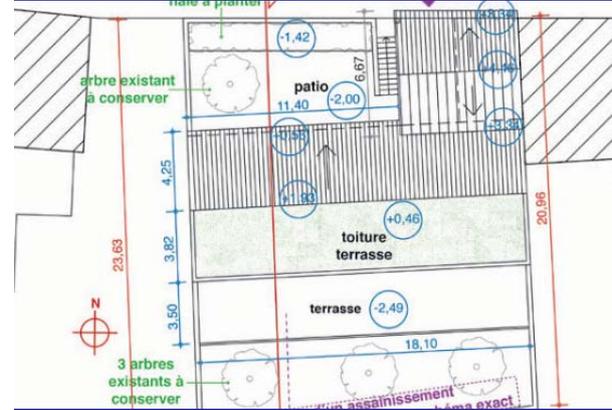
✓ **Une notice** décrivant le terrain et présentant le projet (PC 4 - PCMI 4), document obligatoire à fournir uniquement pour un permis de construire. La notice doit présenter le projet, mais aussi le terrain sur lequel la construction est envisagée.

✓ Vous pouvez trouver les cotes NGF de votre terrain sur le réseau de nivellement sur www.geoportail.gouv.fr/donnees/reseau-de-nivellement.

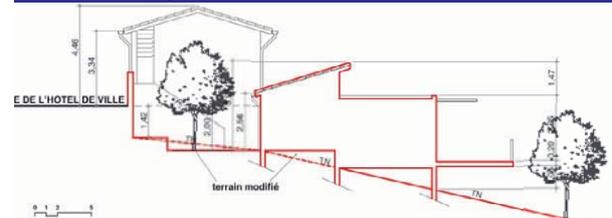
Plan de situation du terrain



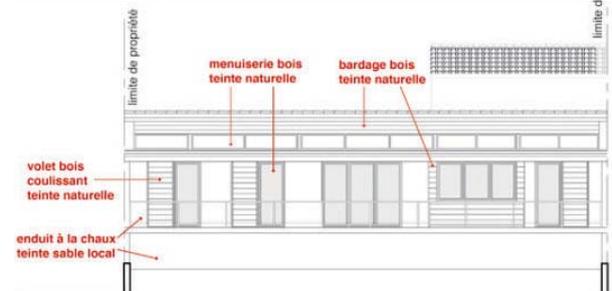
Plan de masse des constructions



Plan de coupe



Plan des façades + toitures



Document graphique



Photographie de l'environnement



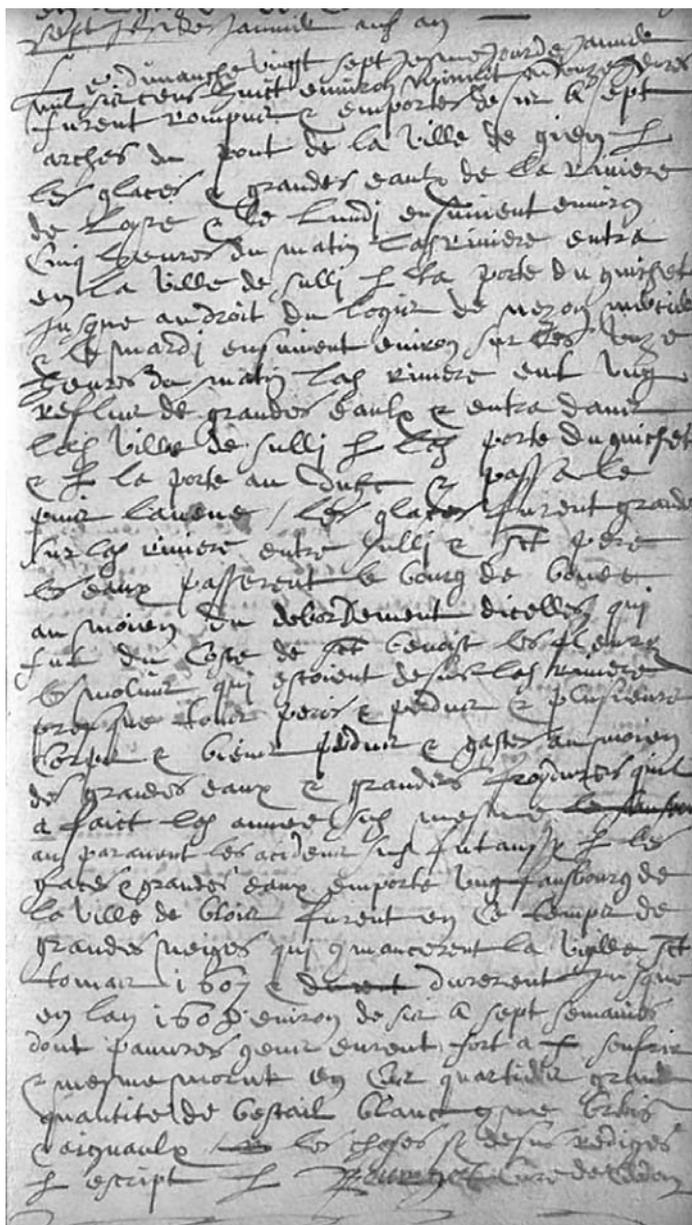
La Loire passa à Bonnée en 1608 (avec l'orthographe d'origine)

Le dimanche vingt-septiesme jour de janvier mil-six-cent-huit environ onze heures ou minuit furent rompues et emportées de six à sept arches du pont de la ville de Gien par les glaces et grandes eaulx de la rivière de Loyre et le lundi suivant environ cinq heures du matin la rivière entra en la ville de Sully par la Porte du Guichet / Les glaces furent grandes sur ladite rivière entre Sully et Saint-Père, les eaulx passèrent le bourg de Bonnée au moyen de leur débordement et furent ensuite du coté de Saint-Benoît.

Les moulins, qui étaient sur ladite rivière, périrent presque tous et furent perdus corps et bien au moyen des grandes eaux et grandes froydures qu'il a fait en ce mois de janvier mil-six-cent-huit. Les temps des grandes neiges qui commencèrent à la vigile Saint-Thomas 1607 (20 décembre) dureront environ de six à sept semaines et nombre de pauvres gens eurent fort à souffrir, et même il mourut en leur quartier grande quantité de bétail blanc comme brebis et agneaux.

Rédigé par Bourget curé de Cerdon.

Archives Départementales du Loiret, registres de Cerdon (extrait d'après l'original ci-contre).



Etudes, Conceptions, Maîtrise d'œuvre de travaux V.R.D.

- Voirie et assainissements
- Lotissements d'habitations et de zones d'activités
- Aménagements publics : places, parking...

Urbanisme - Paysage - Aménagement

- Elaboration de documents réglementaires d'urbanisme (PLU...)
- Etudes d'entrée de ville et de Cœur de Village
- Etude de faisabilité de zones d'habitat et d'activités

(Siège social)

Agence de Montargis
1 bis, rue Nicéphore Niépce
45700 VILLEMANDEUR

☎ 02.38.89.87.79

✉ montargis@ecmo.fr
urbanisme@ecmo.fr

Agence d'Auxerre
11, rue Max Quantin
89000 AUXERRE

☎ 03.86.51.18.47

✉ auxerre@ecmo.fr

Agence de Nemours
27, rue des Hauteurs du Loing
77140 NEMOURS

☎ 01.64.28.02.63

✉ nemours@ecmo.fr

Agence de Blois
25, rue des Arches
41000 BLOIS

☎ 02.54.56.81.05

✉ blois@ecmo.fr

SARL
**GILBERT
PÈRE & FILS**



14 Chemin du Grand Moulin
45570 DAMPIERRE EN BURLY
Tél. : 02 38 35 01 42
Port. : 06 10 11 50 80
gilbert.sarl@orange.fr

Saint Père sur Loire

BRICO **MARCHÉ**

SAS SOVEQUO
127, route de Paris - 45600 Saint Père sur Loire
Tél. 02 38 36 30 26 Fax 02 38 36 49 25
pdv20053@mousquetaires.com

l'Enchanterie
Cabinet de soins holistiques

06 86 72 22 72 – olivier-deplaine.fr

 **EUROVIA**
VINCI 

EXEAU TP



**TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS
TERRASSEMENTS
VIABILISATION
CANALISATIONS
RESEAUX DIVERS
FORAGE**

Le Bois Chesneau
45460 BOUZY LA FORET
02 38 58 30 56
Mail : exeau@exeau.com

UNE SEULE ADRESSE POUR VOTRE JARDIN
1700 route de Sully 45460 Bray en val 02 38 35 52 65

 **Pépinières
Carreras**
Arbres et arbustes d'ornement, rosiers,
plantes de terre de bruyère
et arbres fruitier

 **La Bêche**
Outillages, traitements, terreaux et
engrais fournis avec les conseils
adaptés à votre jardin,
pour le professionnel et le particulier

 **CAFE LOTO PMU PRESSE**
22, ROUTE DE SULLY - 45460 BONNEE
CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ

  **10 TRAVERS** 

TEL : 09 60 17 62 13 **FAX : 02 38 36 35 78**

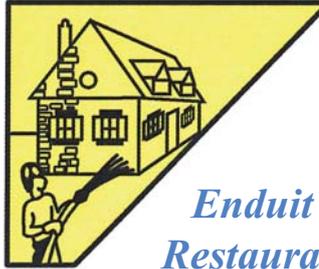
 **thelem**
assurances

Katia et Emmanuel ROBLAIN
Agents généraux

51, rue Orléanaise
45730 Saint Benoît sur Loire

saint.benoit.sur.loire@thelem-assurances.fr
N° orias : 07006507 - 07006509

02 38 35 73 19
Fax 02 38 35 79 43

 **SARL DA-SILVA
RAVALEMENT**

*Enduit Monocouche
Restauration de façades
Enduit Traditionnel à la Chaux*

Tél. 02 38 45 47 04
Fax 02 38 45 79 72

dasilva-ravalement@wanadoo.fr

4, allée de la Marchanderie
ZA de la Salle - BP n° 3
45370 CLÉRY SAINT ANDRÉ

 **QUALIBAT**
LA QUALITE
JOINT TOUTS
LES ANGES

 **ARTISAN**

Communauté de communes et Mairie

QUI FAIT QUOI ?

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY



MAIRIE

Pour ces deux instances de proximité, des compétences différentes et complémentaires, ci-dessous un tableau récapitulatif pour vous aider à y voir plus clair !

VOS LOISIRS ET SORTIES

Gestion de l'école de musique (4 sites), du réseau des bibliothèques (13 bibliothèques), de l'Office de Tourisme (3 bureaux d'information touristique), du centre aquaforme Val d'Oréane, du *Belvédère* et du cinéma *Le Sully*.
Organisation de la saison culturelle. Animations patrimoniales et touristiques (visites guidées, balades commentées).
Soutien aux associations à vocation culturelle (via le PACT) et aux fêtes de village.

Gestion et entretien des gymnases.
Animation de la vie associative locale.
Organisation de manifestations communales diverses.

VOS ENFANTS

Gestion des 2 multi-accueils et du relais petite enfance (garde d'enfants de 0 à 3 ans), des 6 accueils de loisirs (garde d'enfants de 6 à 11 ans) et de l'organisation d'animation itinérante pour les adolescents (de 11 à 17 ans).

Gestion des écoles élémentaires et des temps périscolaires est gérée par le SIVOM Bonnée-Les Bordes (regroupement scolaire).

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

Gestion de l'Antenne emploi et de la borne de service public. Coordination pour l'organisation d'ateliers par les partenaires sociaux (pour alphabétisation ou l'emploi par exemple).

Gestion du Centre Communal d'Action Sociale.
Demande de logements.
Organisation des élections.
Gestion de l'état civil.

VOTRE MAISON

Urbanisme : instruction de vos dossiers d'urbanisme et accompagnement dans votre projet en s'assurant de la faisabilité tant technique que juridique de celui-ci.
Gestion du service d'assainissement non collectif.

Urbanisme : réception de vos demandes d'urbanisme, premiers renseignements et décision définitive (suite aux recommandations données par la Communauté de communes) concernant votre demande.

VOTRE CADRE DE VIE

Entretien des rivières. Gestion et entretien des bâtiments communautaires et de l'aire d'accueil des gens du voyage.
Soutien aux travaux des communes grâce au fonds de concours. Police.

Entretien de la voirie, des bâtiments municipaux et des espaces verts.

VOTRE ENTREPRISE

Gestion et entretien des 8 zones d'activités.
Développement de la vie économique (animation du réseau).
Promotion de l'installation des nouvelles entreprises.
Soutien aux artisans, commerçants et agriculteurs grâce à divers financements.

Aide à l'installation, relations de proximité avec les commerçants et artisans.



28 route des Bordes 45460 Bonnée
02 38 35 05 58 - www.valdesully.fr

Vos élus communautaires dans votre mairie :
Michel Auger, Luc Lutton